

## ■ Opinion

# Qui veut encore entreprendre ?



Christophe Dereume

Comptable-fiscaliste  
associé MBM Groupe,  
ingénieur de gestion

► Les complications administratives et fiscales sont grandes et ont connu une inflation déraisonnable ces deux dernières années.

L'exercice de notre métier de comptable-fiscaliste nous place au premier contact de l'entrepreneur à la recherche des réalités derrière une nébuleuse de bonnes intentions des pouvoirs publics autour de l'entrepreneuriat. L'entrepreneur veut peser le risque pris, il cherche des faits tangibles et chiffrables car il en va de son argent, de son avenir et du risque qu'il assume seul. Réaliser un projet est une évidence pour lui tant il est attaché aux valeurs de liberté et déteste être redevable. Beaucoup risquent leurs économies et renoncent à s'octroyer un salaire décent le temps que leur affaire démarre. Même s'ils n'ignorent pas que la Belgique est un des pays européens les plus taxateurs, ils veulent y construire leur projet professionnel car ils aiment leur pays.

Des entrepreneurs viennent ainsi nous consulter tout optimistes avec un premier jet de leur plan d'affaires qui l'est tout autant. Il nous revient alors un grand travail d'information pour dissiper le voile et ramener les chiffres du domaine du rêve à celui de la réalité belge. Le voile est d'autant plus épais que les complications administratives et fiscales sont grandes et ont connu une véritable inflation déraisonnable ces deux dernières années. Et les faits n'annoncent rien de bon pour l'entrepreneur qui, depuis longtemps, fait déjà l'objet d'une politique de prélèvement masquée et obsessionnelle. Un exercice de questions-réponses s'engage entre la réalité et l'optimisme de l'entrepreneur. Non, vous n'engageriez certainement pas une personne rentrant dans les critères d'aides publiques à l'emploi intéressantes. Oui, votre salarié touchera moins de la moitié de l'argent que vous pouvez consacrer à sa rémunération et pour être précis, même un tiers après la fin des "aides" à l'emploi. Oui, malgré les énormes cotisations sociales que vous payerez, vous continuerez seul à payer le salaire mais aussi les cotisations sociales de votre employé s'il est malade pendant moins d'un mois. Oui, les intérêts notionnels joueront un rôle anecdotique financièrement pour vous. Oui, vous payerez jusqu'à 61 % d'impôt et cotisations sociales sur tout salaire que vous vous octroierez supérieur à environ 1 700 € net par mois (bien sûr dans 3 ans si jamais votre projet fonctionne). Oui, si bénéfice il y a après avoir payé les impôts locaux et cotisations sociales, votre société payera environ 50% du bénéfice restant à l'état au titre d'impôt et de précompte mobilier pour pouvoir rémunérer les personnes qui vous auraient confié de l'argent pour démarrer votre projet. Oui, l'interim vous coûtera beaucoup plus cher, sera plus précaire et moins motivant pour l'employé mais vous ne pourrez pas vous en passer car vous prendriez un trop grand risque financier à engager tous vos collaborateurs. Non, vous n'engageriez pas grand monde en contrat à durée indéterminée puisque la période d'essai n'existe plus et, ce faisant, vous courriez un risque trop important. Etc.

A l'énorme liste des faits, véritables tueurs à la création d'emploi et de valeur pour notre pays, s'ajoute désormais le risque pour l'entrepreneur de devoir payer encore davantage s'il doit se séparer d'un collaborateur lorsqu'il ne motive pas, ou pas bien, un licenciement. Enfin, s'il réussit après avoir tout risqué, l'entrepreneur fera partie de cette frange de la population, ni pauvre ni riche, dont la grande faute est d'appartenir à une classe moyenne sans cesse pointée du doigt par d'autres réclamant une répartition décidément plus "juste" de l'impôt. Alors, envie d'entreprendre ?